

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article116>

Gwadeloupéyen pa tèbè !

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 4 octobre 2005

Mis à jour le : vendredi 20 juin 2008

UGTG.org

[\[Banderole secteur Emploi Formation \(JPEG\)\]](#)

La Guadeloupe, aujourd'hui, c'est 54000 chômeurs dont plus de 75% ont un niveau inférieur au bac.

La relation entre qualification, formation, et emploi est claire. La règle est simple : pas de formation, pas de qualification, pas d'emploi, donc chômage.

D'autres, « chanceux », ceux-là, se voient offrir un emploi précaire à travers un contrat emploi solidarité (CES), un contrat d'avenir ou sont condamnés à jobber, tout cela sans avenir.

Nous sommes donc dans un schéma macabre, véritable cycle infernal, qui conduit inexorablement le jeune Guadeloupéen à l'exclusion :

Exclusion du savoir -? Exclusion du travail -? Exclusion sociale.

Voilà la situation dans laquelle se trouvent ces milliers de chômeurs, sans qualification, sans formation ; contraints à grossir le lot des allocataires du RMI ou a ba lari chenn, penn sièl, se faisant traiter de fainéant (si ou pa ka travay, sé fòt aw) avant de basculer dans la délinquance, la déchéance...

Et après, d'aucun s'étonnera, s'alarmera de l'augmentation de la délinquance, du nombre de jeunes filles mères, du nombre de jeunes touchés par le crack, le sida et toutes les autres déviances, sans perspective, qui courent les rues, les cités, les écoles,du péyi Gwadeloup.

Et pourtant, depuis janvier 2005, la formation professionnelle relève des compétences du Conseil Régional. Ainsi, les stages d'accès à l'entreprise (SAE) et autres stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE), jusque là gérés par l'ANPE et la DDTEFP, ont définitivement disparus.

L'ASSEDIC, quant à elle, n'hésite pas à exclure les chômeurs des formations qu'elle met en oeuvre dès lors que leurs indemnités ne couvrent pas la durée totale de la formation.

Et pour finir, l'Etat propose de nouvelles sanctions dans le cadre du contrôle de la recherche d'emploi.

Alors, que font ceux qui ont en charge la formation et l'insertion professionnelle des chômeurs de Guadeloupe ? S'il y avait la volonté de réduire le Guadeloupéen à l'état de mendiant dans son propre pays, on ne s'y prendrait pas autrement. Le Guadeloupéen est donc aujourd'hui, la victime d'une discrimination organisée ayant pour effet son exclusion pure et simple du marché du travail alors que d'autres, les Européens notamment, n'ont guère de difficultés à s'insérer.

Travailleurs, Chômeurs, Jeunes de Guadeloupe, nous ne pouvons tolérer plus longtemps ce mépris qui nous conduit à la zombification, au démouaj de l'Homme Guadeloupéen.

Exigeons une offre de formations qualifiantes et diplômantes dans des filières créatrices d'emploi au profit des chômeurs de Guadeloupe.

**Pointe-à-pitre, le 04.10.05
Konsey sendikal UGTG-ANPE**